

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 11 JUIN 2025 à 18 h 30 -  
Résidence autonomie Les Rocailles du Verger -  
44 rue Sœur Jeanne-Antide Thouret**

**N° DCA2025-06-11/07**

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda  
HADDOUR – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA — Cyril KERGADALLAN – Claire POULIN — Antipas TOUATAM.

Excusés : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Bénédicte ESPINASSE – Jacqueline ODOIX – Lucienne THABUIS.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : treize

**Objet : Prime de fin d'année – Année 2025**

Chaque année, la Commune octroie une prime aux agents de la Commune et du CCAS. Il est proposé que le montant 2025 de la prime de fin d'année soit maintenu à : deux mille cent deux euros nets (2 102,00 €) pour un emploi à temps complet.

Le montant de la prime est proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent sur l'année 2025. Les conditions d'octroi sont les suivantes :

- Bénéficiaires : tous les agents titulaires ou non titulaires, sauf :  
temporaires  
saisonniers
- Versement : prime versée en deux fois (en juin et décembre).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses article 87, 88 et 111,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par **12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »** (M. FISCHER) :

- **APPROUVE** le montant de cette prime ainsi que ses modalités d'octroi et de versement aux agents du CCAS.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le

Publié le

Notifié le

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 12 juin 2025  
Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

